



UNIVERSITÉ D'ANGERS

**Division des Enseignements et de la Vie Etudiante**

**PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION PAR LE  
CEVU DU 03 OCTOBRE 2007**

Procès-Verbal  
du  
Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

**Mercredi 12 septembre 2007**

A 14 heures. A la Présidence de l'Université – salle du Conseil  
Sous la Présidence de M. MARTINA

**Membres Présents**

**A TITRE DELIBERATIF**

***Collège enseignants A***

M. David BIGAUD, Eric DELABAERE, M. Erich FISBACH, M. Didier LE GALL, Mme Geneviève MAURAS.

***Collège enseignants B***

M. Richard LESCURE, Mme Pascale QUINCY-LEFEBVRE, M. Guillaume NICOLAS, Mme Monique SAUNIER.

***Collège IATOS***

Mme Monique BERNIER, Mme Brigitte BICHET, Mme Karine KERSIMON, Mme Lydia SALAÜN.

***Collège "usagers"***

M. Guewen ALLIOT (à partir de 15h30)

***Personnalités extérieures***

M. Alain KELHETTER

***Invités permanents présents ou représentés :***

Guillaume DURON (SUAPS)

Nathalie LUSSON (STIC)

Mme Annie RIBRAULT (SUIO)

***Avaient donné procuration :***

M. Daniel AUVERLOT, Melle Hélène BOUCARD, M. Jean-Luc CLEDY,  
Melle Emilie FARGIER, M. Joël HAUTEBERT, Mme Laurence LANNAUD-ROLLAND,  
M. Richard LESCURE (à partir de 15h45), M. Patrick SIX.

***Membres absents :***

M. Kévin ACARI, M. Sabri CHKIOUA, M. Amand CHOQUET, Melle Delphine CORBEAU, M. Simon CLEREC, Melle Delphine CORBEAU, M. Alexandre DIOT, Mme Caroline DUPARC, M. François GODARD, M. Nicolas JAOUEN, Melle Elvire MAKOSSO-AKENDENGUE, Melle Amandine MARTINET, M. Tristan MORICHEAU, M. Adrien MUSSET, Melle Sandra PALMERO, Melle Mathilde PETIT, Melle Julie ZOZIME.

***Invités permanents absents:***

M. Jean BIROTHEAU, Mme Dominique PENNEAU-FONTBONNE, M. Olivier TACHEAU.

***Excusés :***

M. Gérard LEBLONDEL  
M. Philippe MASSIN

**Ordre du jour :**

**1) Informations**

**2) Approbation des procès-verbaux des CEVU du 19 et 27 juin 2007**

**3) Modifications de contrôle des connaissances**

- UFR DROIT : Master « Audit et gestion des risques », Master « Actes juridiques »
- ISTIA : Mesures transitoires de la L3 « Technologies et entreprises » du parcours ISTIA.
- UFR Sciences pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé : D.U « Orthèses et petit appareillage », cursus « Pharmacie », L1 « Technologies et Entreprise », Master « STOS ».
- 

**4) Questions soulevées par le groupe GTM et la CP du CEVU:**

- le calendrier des examens,
- sessions d'examens,
- les mesures transitoires au niveau L pour 2007-2008.

**5) Licence professionnelle « Logistique , spécialité systèmes d'information » (UCO), mise en place à l'UFR Sciences**

**6) Demandes de création d'emplois d'enseignants-chercheurs, rentrée 2008 :**

**7) Questions diverses**

La séance est ouverte sous la présidence de **M. Martina**, Président de l'Université.

M. Martina communique les informations suivantes :

### **1/Informations :**

#### **A/Loi du 10 Août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.**

Le Président indique que les nouvelles structures liées à la gouvernance seront rapidement mises en place, le texte donnant un délai de 6 mois pour mettre en place le périmètre de compétences du CA. A cet effet le conseil d'administration du 25 octobre définira ce périmètre.

**M. Martina** indique que la composition serait probablement de 30 membres.

Une première phase permettra d'élire les nouveaux membres. La 1<sup>ère</sup> séance de ce nouveau conseil consistera à valider les personnalités extérieures. Le Conseil devra alors valider le mandat du Président en exercice. **M. Martina** précise par ailleurs que le nouveau conseil devra rédiger les nouveaux statuts . La question d'une nouvelle constitution des autres conseils se fera après.

**M. Martina** indique que dès le mois de décembre, l'université s'engage dans une démarche politique et électorale. Le Président insiste sur le processus électoral du futur conseil, sachant que la liste qui arrive en tête emporte la moitié des sièges.

**M. Martina** indique par ailleurs que les trois conseils seront réunis soit le 21 septembre, soit le 25 afin de discuter et obtenir des explications sur différents points de la loi.

#### **B/ Visite de l'AERES :**

Le Président informe de la venue de cette agence d'évaluation les 17,18 et 19 septembre avec un calendrier précis. Cette délégation est dirigée par M. Daumard Pierre, ex Président de Paris 5. Cette visite est importante car elle constitue la 1<sup>ère</sup> brique de la négociation du contrat. Cette délégation va dégager les forces et faiblesses de notre établissement et ainsi dresser un bilan. Le rapport sera connu très rapidement. **M. Martina** souligne que nous entrons dans une logique de résultats et d'indicateurs.

#### **C/ Créations d'emplois d'enseignants chercheurs :**

Le Président indique que les Universités ne bénéficient cette année d'aucune création de poste enseignants ou IATOSS. Actuellement le ministère est dans une logique de « repyramidage ».Le ministère fige les inégalités entre les universités qui sont sous encadrées ou sur encadrées. Le ministère fonde son analyse sur les prévisions de départ en retraite, avec des demandes de transformation de postes. Concrètement, une université pourra par exemple demander à transformer des postes de PRAG en professeur ou inversement .L'autonomie des universités signifie également que le budget global est défini en terme de masse salariale. **M. Martina** précise que l'université d'Angers avait défini des demandes de créations articulées sur les postes vacants. Désormais il faudra raisonner en global et revoir tous les postes vacants. **M. Martina** indique que jusqu'à présent les demandes de postes remontaient par composante. Il serait souhaitable pour l'avenir d'envisager une remontée par domaine, et une expérience sur le droit et l'économie gestion pourrait être envisagée.

**M. Martina** note que **pour les IATOSS** deux créneaux sont envisagés par la DGES :

1/ Préparer le « passage à l'autonomie ».

2/ Améliorer le dispositif d'insertion professionnelle.

**Pour les enseignants :**

1/ Favoriser la réussite des étudiants en licence.

2/ Favoriser les PRES.

**M. Martina** précise par ailleurs qu'un livret de méthodologie sera envoyé par le ministère pour une démarche vers l'autonomie. Il y aura des exigences en matière de contrôle de gestion.

**D/ Charte Université / Handicap :**

**M. Delabaere** informe que l'objectif de cette charte est d'améliorer la cohérence et la lisibilité du dispositif d'accueil des étudiants handicapés et les responsabilités politiques, techniques et financières de chacun des partenaires.

**E/ Etat des 1ères inscriptions :**

Le Vice Président donne un état des inscriptions en précisant que les chiffres sont globalement stables. Cet état s'inscrit dans une logique démographique. Certaines filières sont cependant en baisse notamment les lettres modernes et les filières langues

**2/ Approbation des procès verbaux des séances du 19 et 27 juin 2007 :**

Le procès verbal du 19 juin est adopté à l'unanimité.

Le procès verbal du 27 juin est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications demandées par M. Fisbach.

**3/ Modifications de contrôle des connaissances :**

***UFR Droit :***

**Master audit et gestion des risques :** les modifications portent sur l'enseignement « audit du risque environnemental » qui ne sera plus évalué et des conférences sur cet enseignement seront proposés. Les écrits par tirage au sort ne portent plus que sur deux matières. Par ailleurs un allègement du nombre des projets est prévu.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

**Master étude comparée des actes juridiques :** la modification demandée sur les modalités de contrôle des connaissances n'a plus de raison d'être compte tenu de la fermeture de ce master à la rentrée.

***ISTIA :***

Modification de la Licence Technologies Entreprise L3 parcours GSI. Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

***UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé :***

**Cursus pharmacie :** les modifications sont adoptées à l'unanimité.

**Master STOS :** les membres du CEVU demandent à l'unanimité le report de cette modification car les changements ne sont pas suffisamment explicites.

**Licence TE L1 :** suppression de mathématiques 3 : adopté à l'unanimité.

Les modifications du DU Orthèses sont retirés de l'ordre du jour.

#### ***UFR Lettres :***

Master intervention sociale : les modifications portent sur les examens des UE 1,2,3. La modification est adoptée à l'unanimité.

#### **4/ Groupe de réflexion GTM ET CP CEVU :**

**M. Delabaere** précise que des réflexions sont menées sur les examens sur les points suivants :

- **Le principe de la semestrialisation des sessions d'examens** : la réflexion consisterait à permettre de faire suivre les sessions 1 et 2 de chaque semestre en question au niveau de la licence pour des raisons de calendrier et de simplification. Une expérience a été menée à la faculté des sciences et qui permet d'observer que le taux de réussite est meilleur d'une part et que d'autre part les étudiants sont globalement satisfaits.

Le principe de l'allongement des semestres en L : nombre de semaines effectives d'enseignements hors examens. Les pistes à exploiter porteraient sur :

- **sur la diminution de la durée des examens finaux** (les modalités pédagogiques sont à analyser).
- **sur un avancement de l'année universitaire (envisager peut être de supprimer les vacances de la Toussaint).**

Le Président souligne qu'une réflexion générale doit être engagée sur ce point et porter sur l'allègement de la deuxième session, la durée des examens terminaux. Le CEVU se prononce à l'unanimité sur la poursuite d'un travail en ce sens par les groupes GTM et CP CEVU en tenant compte des spécificités de chaque formation.

- **Mesures transitoires pour 2007/2008 en L :**

Le groupe de réflexion propose que le jury de 2<sup>ème</sup> session du semestre pair applique la règle de progression la plus favorable à l'étudiant entre les 2 systèmes. Cette possibilité reste de la décision exceptionnelle du jury avec saisie manuelle sur apogée. **M. Delabaere** donne l'exemple suivant :

Un étudiant qui a validé S1 et S3 mais non S2 et S4. Si le jury observe que cet étudiant peut valider sa L1 et sa L2 dans le nouveau système, le nouveau système s'applique (validation annuelle du L1 et L2).

Par contre un étudiant qui n'a pas validé son S3 mais qui a validé tous les autres semestres , avec le système actuel de compensation cet étudiant peut valider sa licence (c'est le système actuel qui s'applique)

Le CEVU adopte à l'unanimité les mesures transitoires 2007/2008 en L.

#### **5/ Licence professionnelle logistique :**

**M. Delabaere** indique que cette formation a été habilitée par le ministère. Elle est gérée par l'**UFR Sciences et délocalisée à l'UCO. Le CEVU ne s'est pas prononcé sur cette licence.**

**M. Martina** indique que bien que cette formation soit habilitée, le dossier doit être travaillé en concertation avec l'université et l'UCO.

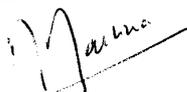
De ce fait le CEVU se prononcera sur cette maquette le 3 octobre. Le Président note que cette procédure ne devra en aucun cas se reproduire.

**M. Le Gall** précise par ailleurs que ce type de cheminement met en péril un déséquilibre déjà difficile à maintenir.

**La séance est levée à 17 heures.**

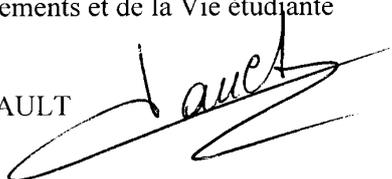
Le Président de l'Université

Daniel MARTINA



La Responsable de la Division  
des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT



Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE

